

## Mesures dans la lutte contre la pandémie COVID-19 à respecter lors de l'utilisation de l'AirTramp

### Pas de mesures

AirTramp utilisé par une seule personne

AirTramp utilisé par un groupe ne dépassant pas le nombre de 10 personnes (encadrants inclus)

### Port du masque et distanciation physique

AirTramp utilisé par un groupe de 11 à 15 personnes max. (encadrants inclus) (15 personnes max. car superficie minimale de 10 m<sup>2</sup> par personne est requise), dont personnes (sauf encadrants) âgées de moins de 12 ans et 2 mois,

- port du masque
- distanciation physique de 2 mètres

### Régime 2G+

AirTramp utilisé par un groupe de 11 personnes et plus (encadrants inclus) âgées de plus de 12 ans et 2 mois



## Régime 2G+

### Personnes âgées entre 12 ans et 2 moins et moins de 19 ans

- Certificat de vaccination muni d'un code QR
- Certificat de rétablissement muni d'un code QR
- Certificat de test négatif dûment certifié
- Courrier électronique envoyé par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse attestant le résultat négatif d'un test réalisé à l'école
- Certificat de contre-indication à la vaccination contre la Covid-19 établi par le directeur de la Santé à condition que le titulaire dudit certificat puisse *également* se prévaloir soit
  - d'un certificat de test
  - d'un résultat négatif d'un test autodiagnostique à réaliser sur place pour pouvoir utiliser l'AirTramp

### Personnes âgées de plus de 19 ans

- Certificat de vaccination muni d'un code QR
- Certificat de rétablissement muni d'un code QR
- Certificat établi par le directeur de la santé ou son délégué à l'attention des ressortissants de pays tiers, titulaires d'un certificat de vaccination accepté par le Grand-Duché de Luxembourg
- Certificat de contre-indication à la vaccination contre la Covid-19 établi par le directeur de la Santé à condition que le titulaire dudit certificat puisse *également* se prévaloir soit
  - d'un certificat de test
  - d'un résultat négatif d'un test autodiagnostique à réaliser sur place pour pouvoir utiliser l'AirTramp

+

+

### Personnes âgées de plus de 12 ans et 2 moins

- Résultat négatif d'un test autodiagnostique servant au dépistage du SARS-CoV-2 réalisé sur place
- Résultat négatif d'un test TAAN
- Résultat négatif d'un test antigénique rapide SARS-CoV2 en cours de validité

Toute personne ayant reçu une vaccination de rappel est *dispensée* de l'obligation de présenter

- Un résultat négatif d'un test autodiagnostique servant au dépistage du SARS-CoV-2 réalisé sur place
- Un résultat d'un test TAAN
- Un résultat négatif d'un test antigénique rapide SARS-CoV-2 en cours de validité

## Autres

Pas le droit d'utiliser l'AirTramp:

- Refus ou impossibilité de présenter un certificat
- Refus ou impossibilité de se soumettre à un test autodiagnostique sur place
- Cas où le résultat du test autodiagnostique est positif
- Refus ou impossibilité de justifier son identité

(Park Sënnesräich est tenu de demander une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'étudiant) à la personne qui lui présente un certificat de vaccination ou de rétablissement afin de s'assurer que l'identité mentionnée sur le certificat présenté et celle figurant sur la pièce d'identité sont identiques)

Pour faciliter la vérification des certificats, Park Sënnesräich peut tenir une liste des personnes vaccinées et rétablies lorsque celles-ci utilisent régulièrement l'AirTramp.

L'inscription sur cette liste doit être volontaire.

Cette liste peut uniquement contenir le nom des personnes vaccinées ou rétablies et la durée de validité des certificats.

Les personnes inscrites sur une telle liste peuvent demander à retirer leur nom de ladite liste à tout moment sans aucune explication ou justification.

La durée de validité de cette liste ne dépassera la durée de validité de la loi actuellement en vigueur (28/02/2022).

Passé ce délai, la liste sera détruite.

Pendant l'utilisation de l'AirTramp, pas de port de masque.

Avant et après l'utilisation de l'AirTramp, port de masque obligatoire.